

24.09.2017 - 15:51 Uhr

## ASIP - Après le «non» du peuple suisse, il va falloir immédiatement se remettre à l'ouvrage!

Zürich (ots) -

Malgré le «non» du peuple suisse à la réforme de la prévoyance vieillesse, il va falloir reprendre immédiatement le débat visant à mettre en place une prévoyance vieillesse porteuse d'avenir, car les enjeux économiques et démographiques seront toujours plus critiques au fil des ans. Le rejet du projet «Prévoyance vieillesse 2020» de la part des citoyennes et des citoyens ne devrait toutefois pas être interprété comme un «non» à une réforme en profondeur de la prévoyance vieillesse. Nous avons besoin de mesures qui résolvent les problèmes les plus urgents: des moyens supplémentaires raisonnables pour l'AVS afin de couvrir le déficit en répartition, une flexibilisation accrue et appropriée de l'âge de la retraite et une baisse du taux de conversion LPP assortie de mesures compensatoires pour maintenir le niveau des rentes.

L'ASIP continuera de s'engager en faveur de paramètres réalistes dans la prévoyance professionnelle, afin que les promesses de prestations puissent être finalement tenues. L'allongement de l'espérance de vie et la baisse des rendements conduiront incontestablement à une augmentation du subventionnement croisé des bénéficiaires de rentes au détriment des cotisants. Une baisse du taux de conversion LPP est donc nécessaire, surtout pour les caisses de pension proches du minimum LPP - or, plus on attendra, plus elle sera élevée. De nombreuses caisses de pension offrant des prestations subobligatoires ont déjà réduit leurs taux de conversion - en décidant des mesures compensatoires, lorsque cela était possible.

Le taux de conversion résulte, d'un point de vue purement arithmétique, des rendements auxquels on peut s'attendre de façon réaliste tout en tenant compte de l'espérance de vie. En tant qu'association professionnelle, l'ASIP préconise qu'à l'avenir, ce taux ne soit pas défini par le législateur, mais par le Conseil fédéral comme avant la révision de la LPP, sur la base d'un rapport qui devra être rédigé périodiquement. La réglementation en matière de déduction de coordination et de bonifications de vieillesse ainsi qu'un avancement du processus d'épargne devraient permettre de trouver des solutions garantissant le niveau des prestations minimales selon la LPP dans le cadre de la prévoyance professionnelle. En ce qui concerne les dispositions en faveur de la génération de transition également, il faudra s'efforcer de trouver une solution compatible avec la pratique.

L'ASIP soutient une vision globale de la prévoyance vieillesse, mais réclame une concentration sur certaines priorités. La nouvelle version de la réforme, susceptible de réunir une majorité, devra être mesurée, ne pas mettre à mal les capacités financières des assurés et des employeurs, ni augmenter les frais administratifs des caisses de pension.

Contact:

Jean Rémy Roulet, président (Genève) ; Tél. +41 22 949 19 19  
ou Hanspeter Konrad, directeur, Tél. +41 43 243 74 15  
Courriel: [konrad@asip.ch](mailto:konrad@asip.ch)  
ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich  
<http://www.asip.ch>  
<http://www.avec-nous-pour-nous.ch/blog>  
<http://twitter.com/pensionskassen>

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 960 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 450 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale, et elle s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100807189> abgerufen werden.